

Le Plan directeur régional de l'agglomération de Delémont est **sur les rails** !

Depuis juin 2014, quatre bureaux travaillent à l'élaboration du Plan directeur régional en collaboration avec la Commission d'aménagement de l'agglomération de Delémont. Un important travail préparatoire avait été réalisé en amont.

L'agglomération de Delémont a engagé, depuis plus d'une année, le processus d'élaboration de son Plan directeur régional. Cet instrument de planification se situe à un niveau intermédiaire entre le Plan directeur cantonal et l'aménagement local. Son objectif est ambitieux: coordonner toutes les politiques sectorielles en lien avec le territoire au-delà des limites communales, dans un espace fonctionnel.

Le Plan directeur régional ne vise pas à se substituer aux planifications locales, mais plutôt à fixer un cadre commun, permettant coordination et collaboration dans le développement territorial des 11 communes de l'agglomération. L'objectif est de clairement distinguer les thématiques qui peuvent être abordées au niveau régional des problématiques purement locales.

Travaux préparatoires

Avant d'établir le Plan directeur régional, un inventaire a été établi, pour les projets en cours ou à réaliser au sein des communes de l'agglomération, dans les domaines de l'urbanisation, des transports, de la nature et du paysage, de l'environnement ainsi que de l'approvisionnement et de la gestion des déchets (les 5 domaines du Plan directeur cantonal). Pour ce faire, des entretiens ont été réalisés auprès de chaque conseiller communal en charge de l'Urbanisme.

Ces rencontres ont également permis de dresser un premier bilan de la mise en œuvre des mesures contenues dans le Projet d'agglomération de 1ère génération (PA1) et de 2^e génération (PA2) et de prendre connaissance des attentes des autorités communales en matière de planification régionale.

Couplé aux attentes du Canton et de l'agglomération en la matière, cet inventaire a permis de passer à la 2^e étape de travail: le rapport technique. Ce document, structuré en 22 fiches réparties entre les 5 domaines du Plan directeur cantonal, définit les mandats auxquels doit répondre le Plan directeur régional. Il fixe les bases des cahiers des charges qui ont été adressés aux mandataires choisis pour l'élaboration du Plan directeur régional. Il est téléchargeable en page d'accueil du site www.agglod.ch.

Choix de quatre mandataires

Afin de disposer d'un Plan directeur régional synthétique et conforme au cahier des charges, l'agglomération de Delémont a souhaité travailler avec plusieurs bureaux spécialisés dans les différentes thématiques à traiter:

- **Urbanisation/Mobilité:** la partie urbanisation (zones à bâtir, commerces, infrastruc-



Le territoire de confluence correspond à l'ensemble des espaces délimités par la Sorne et la Birse entre Courrendlin et Courroux à l'Est, Delémont et Courtételle à l'Ouest. C'est à la confluence des cours d'eau que convergent les réseaux routiers et ferroviaires, ainsi que de nombreux intérêts en matière d'utilisation du sol. Le plan directeur régional a notamment pour objectif de traiter le sujet dans une optique régionale et d'établir des objectifs et des mesures prioritaires d'affectation du sol.

tures publiques, etc.) a été confiée au bureau urbaplan. L'agglomération a souhaité qu'il s'adjoigne les services du Büro für mobilität (bfm) pour traiter des questions de mobilité (transports publics, stationnement, mobilité douce, etc.);

- **Nature et paysage:** la coordination des Conceptions d'évolution du paysage, la gestion des cours d'eau, des sites naturels et des paysages particuliers ou encore la mise en cohérence des réseaux touristiques sont traitées par le bureau Natura;

- **Energie:** cette thématique est traitée par le bureau CSD. Son mandat consiste à établir une planification énergétique couvrant le territoire des 11 communes de l'agglomération.

A noter que ces quatre bureaux travaillent actuellement également à la révision du Plan d'aménagement local de Delémont.

Chacun des mandataires travaille sur un document de planification à l'échelle de l'agglomération, mettant en cohérence les différents outils existants au sein des communes. Le bureau urbaplan en établira ensuite la synthèse, reprenant les grandes lignes, les enjeux et les objectifs de chaque thématique, pour en faire un document d'un seul et même tenant: le Plan directeur régional de l'agglomération de Delémont.

Un calendrier ambitieux

Après une première phase de travail prospective, les bureaux CSD, Natura, urbaplan et bfm ont présenté et mis en discussion le fruit de leurs recherches lors de séances de la Commission d'aménagement de l'agglomération (COMA). Ce processus participatif a permis aux membres de la COMA de définir les grandes orientations pour la suite du processus.

Le travail de rédaction se poursuit actuellement pour chaque bureau, afin de remettre à la COMA une première version complète de leurs rapports en fin d'année. Après discussion et validation par les Conseils communaux, ces rapports seront présentés au Conseil de Ville de Delémont et aux assemblées des 10 autres communes en début d'année 2015. A la suite de ces présentations, le dossier sera mis au net puis transmis aux services de l'Etat pour examen préalable durant l'été 2015. L'adoption du Plan directeur régional pourrait ainsi intervenir début 2016.

Nul doute qu'au vu du travail important que doivent encore fournir les bureaux et du calendrier ambitieux retenu par l'agglomération, les mois à venir s'annoncent chargés pour l'agglomération de Delémont.

Une assemblée d'agglomération **importante**

L'assemblée d'agglomération du 11 septembre a permis de valider des jalons importants pour le développement de l'agglomération. Rappelons que celle-ci est composée de l'ensemble de conseils communaux de Châtillon, Courrendlin, Courroux, Courtételle, Delémont, Develier, Rebeuvelier, Rossemaison, Soyhières, Vellerat et Val Terbi.



Sous la conduite de Silvio Mittempergher, conseiller communal de Châtillon, l'ensemble des points ont été approuvés, suscitant néanmoins des questions importantes de la part de l'assemblée.

L'accord sur le bureau technique consiste à définir une nouvelle répartition des tâches entre l'administration cantonale et le Syndicat d'agglomération, y compris le finan-

cement. Dans les faits, l'Etat transfère certaines tâches à l'agglomération, portant sur la gestion et la coordination des mesures du projet d'agglomération accepté par la Confédération. Ces mesures sont les différentes infrastructures dont la réalisation bénéficie du soutien du Canton et de la Confédération. Il est possible de résumer cette décision en affirmant que l'agglomération prendra dorénavant à sa charge les tâches qui la concernent.

L'accord sur les prestations est le document qui scelle la participation financière de la Confédération aux projets d'agglomération. L'ensemble des partenaires sont appelés à prendre la décision formelle de s'engager à préparer et à réaliser les différentes mesures prévues dans l'accord. Il est clairement indiqué dans l'accord que cet engagement est pris sous réserve de l'approbation des plans et des décisions



Gérée en partenariat avec Caritas, la vélostation a déjà permis l'emploi temporaire de 12 personnes, en provenance soit de l'action sociale, soit de l'assurance invalidité, soit des mesures de réinsertion de l'assurance chômage.

des organes compétents en matière financière. L'accord sur les prestations sera présenté plus en détail lorsqu'il aura été signé, dans un deuxième temps, au début de l'année 2015.

Vélostation conforme aux attentes

Esther Gelso (Conseillère communale à Delémont) a présenté la vélostation en dressant un bilan intermédiaire des premiers mois de fonctionnement. Il en ressort des chiffres conformes aux prévisions en termes d'utilisation et de coût. L'agglomération prend en effet le déficit d'exploitation de la vélostation à sa charge, raison pour laquelle elle est étroitement associée à la gestion des prestations de la vélostation. Le coût de l'investissement réalisé est d'environ 770'000 francs, alors qu'un crédit de 850'000 francs avait été voté. Le déficit 2014 devrait avoisiner 38'000 francs.

En 2014, jusqu'à fin septembre 120 abonnements annuels ou mensuels ont été vendus ainsi que plus de 400 entrées individuelles. Gérée en partenariat avec Caritas, la vélostation a déjà permis l'emploi temporaire de 12 personnes, en provenance soit de l'action sociale, soit de l'assurance invalidité, soit des mesures de réinsertion de l'assurance chômage.

Modernisation de la gare routière

Hubert Jaquier, chef du Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics de la Ville de Delémont, a présenté l'avancement du projet de réfection de la gare routière. Véritable nœud des transports publics de l'agglomération, et même largement au-delà, la place des cars postaux à côté de la gare pose des problèmes importants en termes de sécurité et d'attractivité. Les bus manquent d'espace pour les manœuvres. Plus de 3'500 voyageurs par jour manquent de confort par l'absence de quais et de couverts.

Dans le cadre d'un processus participatif, en collaboration avec tous les partenaires, un projet de modernisation a été présenté, corrigeant l'ensemble des défauts constatés. Il comprend plus de places d'accueil pour les bus et des abris pour les usagers, ainsi que des équipements modernes, y compris pour les personnes à mobilité réduite et les malvoyants. Le concept présenté comprend également une amélioration de l'accessibilité et de l'exploitation, ainsi qu'une intégration urbanistique et architecturale.

Le Plan directeur régional a également été présenté (lire en pages XX et XX)

Enfin, l'assemblée d'agglomération a également accepté les comptes 2013 et le budget 2015. Celui-ci prévoit un déficit de fonctionnement à charges des communes de 159'000 francs et des investissements nets pour 625'000 francs, dont la principale mesure est la part 2015 des communes au financement de la gare routière.

